

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Convocations adressées le 13 juin 2014

ORDRE DU JOUR

- Elections Sénatoriales
 - o Désignation des délégués des Conseils Municipaux et leurs suppléants
- Infos et questions diverses

L'an deux mil quatorze et le vendredi vingt juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : Mmes Bernadette BARBIER, Marie CASTEL, Isabelle DOMINJON, Aline GALLY, Monique OTTELET ;
Mrs Vincent AHÜ, Bernard DEVELEY, Pascal FEVRE, André LEFEVRE, Éric MANACH

Absents excusés : - Mr André LEFEVRE (pouvoir à Vincent AHU)

Absents : -



Mise en place du bureau électoral :

M. Maurice MOCQUOT, Maire, a ouvert la séance.

Mme Bernadette BARBIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. Monique OTTELET, Marie CASTEL, Vincent AHU, Aline GALLY.

ELECTION DU DELEGUE :

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

❖ **Résultat du 1^{er} tour du scrutin :**

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	-
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	<u>11</u>
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<u>1</u>
- Nombre de suffrage exprimés :	<u>10</u>
- Majorité absolue :	<u>6</u>

❖ **Ont obtenu :**

- MOCQUOT Maurice : 10 voix

- M. Maurice MOCQUOT né le 02/04/1954 à LYON 2^{ème}
Adresse : 1 rue du Puits Cageot – 89144 VARENNES
à été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, à l'élection des suppléants.

❖ **Résultat du 1^{er} tour du scrutin :**

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	-
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	<u>11</u>
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<u>0</u>
- Nombre de suffrage exprimés :	<u>11</u>
- Majorité absolue :	<u>6</u>

❖ **Ont obtenu :**

- OTTELET Monique : 10 voix
- GALLY Aline : 10 voix
- AHÜ Vincent : 9 voix

En application de L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrage obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

- Mme. Monique OTTELET née le 27/02/1939 à BEREKEM STE AGATHE - BELGIQUE
Adresse : 27 Grande Rue – 89144 VARENNES
a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mme. GALLY Aline née le 01/05/1972 à AUXERRE
Adresse : 7 Grande Rue – 89144 VARENNES
a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. AHU Vincent né le 16/05/1972 à AUXERRE
Adresse : 30 Grande Rue – 89144 VARENNES
a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- * **Fenêtres des logements du Chapiteau** : Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission des bâtiments pour le choix des fenêtres en PVC et décide de retenir l'entreprise Art & Fenêtres pour un montant de 13 000.- € TTC. Le conseil municipal demande un chiffrage pour des battants oscillos sur certaines fenêtres.

- * **Local technique du foot** : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Patrick MARSHALL pour un montant de 13 380,48 TTC avec enduit et gouttières. Le conseil souhaite la pose d'un film sous toiture.
Le conseil municipal décide de procéder à un prélèvement de 2 500.- € pris sur les dépenses imprévues du budget communal 2014.

- * **Maisons fleuries** : Le Conseil Municipal décide de continuer le concours des maisons fleuries avec deux passages (autour du 14 juillet et fin Août).

La séance a été levée à 22h00


Varennes, le 23 juin 2014
Le Maire,
Maurice MOCQUOT
(Yonne)